

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	44 (1915)
<b>Heft:</b>	14
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dans l'enseignement secondaire, à l'égard de laquelle sont donnés d'excellents conseils ; enfin, la formation intellectuelle par le latin suggère à M. Oltramare des réflexions qui renferment de précieuses indications. Cette simple énumération, nécessairement un peu sèche, révèle la richesse de renseignements que fournit ce volume élégamment illustré ; elle nous rend compte aussi des efforts considérables et magnifiquement généreux qui sont accomplis sous la direction dévouée de M. William Rosier, chef actuel du département de l'Instruction publique, pour élever, former et instruire la jeunesse du riche canton de Genève.

J. F.

\* \* \*

A l'occasion de la rentrée des troupes fribourgeoises, la *Revue des Familles* publie, dans son numéro du 26 juin, des clichés très intéressants se rapportant à la visite du général Wille à Fribourg. On remarquera aussi la magnifique photographie de la Messe militaire. (Actualités suisses et étrangères, M. le Dr Cottier, curé à La Chaux-de-Fonds, l'aviateur Blancpain, M. Vénizélos. Le Valais pittoresque : la Sallanche et la cascade de Pisseyache, Nouvelle littéraire d'Isabelle Kaiser.) — On sait le succès obtenu par la belle conférence de M. Besson : « Le catholicisme et la guerre ». La *Revue des Familles* l'insère dans ses trois derniers numéros.

En vente dans tous les kiosques de gares et à l'Administration H. Butty & C<sup>ie</sup>, à Estavayer-le-Lac (Suisse) au prix de 10 centimes (édition rose) et 15 centimes (édition bleue).

\* \* \*

**Les feuilles d'hygiène et de médecine populaire**, 41<sup>me</sup> année. Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel, Attinger frères, éditeurs. — Un an : Suisse, 2 fr. 50, étranger, 3 fr.

Il est intéressant de savoir qu'il existe des microbes invisibles. Comment on est arrivé à les découvrir, c'est ce que l'on peut voir dans l'article du Dr Mayor sur « Les microbes invisibles ». La propreté est-elle assez répandue aujourd'hui où l'hygiène a fait de si grands progrès ? Voir à ce sujet « Psychologie de la propreté du Dr Toulouse ». — L'importance des bains dans les maladies de l'enfance est mise en relief par le Dr Mayor dans son intéressant exposé « Hydrothérapie » et maladies de l'enfance ». — Voir encore les notes toujours utiles du Dr Vinache, sur les « Soins d'urgence », puis la « Cure de fruits », article d'une incontestable actualité, « Infection et suppuration », « Tango Foot », « Précautions à prendre par les personnes convalescentes de la fièvre typhoïde », et plusieurs recettes et conseils utiles. — Numéro spécimen gratis et franco sur demande.

—○○—

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Fribourg.** — † M. Alexandre Perriard, qui vient de mourir à Belfaux, à l'âge de 69 ans, était né à Villarepos, au sein d'une de ces familles des campagnes fribourgeoises qui s'honorent de donner des prêtres à l'Eglise, des magistrats

aux fonctions publiques et des maîtres à l'enseignement de la jeunesse. Deux de ses frères, son aîné et son cadet, furent M. le chanoine Ambroise Perriard et M. Paul Perriard, curé de la ville de Fribourg, dont le souvenir vivra longtemps encore dans le cœur des paroissiens de Saint-Nicolas. Lui-même se consacra à l'enseignement, auquel il donna plus d'un demi-siècle d'activité et de dévouement. Nous le trouvons à l'Ecole normale, dans les années 1863 et 1864, et les catalogues de cet établissement témoignent des progrès et des aptitudes du jeune candidat instituteur. A peine breveté, il débuta à l'école de Vuisternens-en-Ogoz, qu'il quitta bientôt pour aller diriger l'école primaire de la commune catholique du Cerneux-Péquignot. Lorsque fut créée l'école secondaire de Cormérod, M. Perriard rentra dans son canton avec le titre de directeur de cette institution, où il enseigna avec entrain et succès durant onze années consécutives.

Il remplaça, en 1887, M. Vonlanthen, comme inspecteur des écoles de la Sarine, et, lorsque ce vaste arrondissement fut dédoublé, il conserva l'inspection des écoles des campagnes sarinoises et de la justice de paix de Courtion. Pendant vingt-huit années, l'autorité l'a maintenu à la tête de cette importante administration scolaire, où il fit beaucoup de bien et où sa bonté et ses procédés paternels lui acquirent l'affection de ses subordonnés et la confiance de la Direction de l'Instruction publique. Son zèle pour le progrès des écoles primaires fut constant et son dévouement sans limites. La maladie seule devait avoir raison de son énergie et paralyser, durant les dernières années de sa vie, ses efforts et son ardeur.

M. Perriard aimait beaucoup sa carrière. Ecrivant avec aisance, goût et clarté, il a publié, dans le *Bulletin pédagogique*, de nombreux articles, qui disent son sens avisé et sa juste compréhension des besoins de l'école. Il fut un collaborateur du pédagogue qui vivra longtemps dans la mémoire des instituteurs, du regretté M. Horner, lorsqu'il s'agissait de rédiger le 2<sup>me</sup> degré de notre livre de lecture pour les écoles primaires. Avec M. Golaz, inspecteur vaudois, il prépara le guide *Aux recrues suisses*, qui, pendant de longues années, servit de *vade-mecum* aux jeunes gens qui se préparaient aux examens pédagogiques fédéraux. Il remplit pendant une longue période les fonctions d'expert fédéral à ces épreuves, dans le canton de Vaud et de Neuchâtel, et, à diverses reprises, il présida la Société fribourgeoise d'éducation, dont il était un très ferme soutien.

M. l'inspecteur Perriard a donné un fils au service du

Seigneur dans la personne de M. le Curé de Vallorbe et deux membres au Corps enseignant fribourgeois.

Bon serviteur de l'école chrétienne, ami de l'enfance et de la jeunesse, citoyen dévoué au pays, M. Alexandre Perriard a rempli une carrière méritoire ; il a succombé à la tâche sans avoir joui d'un repos complet et le Seigneur accueillera avec miséricorde celui qui se donna tout entier aux causes de l'Eglise et de la patrie. (*La Liberté.*)

— *Société scolaire de secours mutuels et d'épargne de la ville de Fribourg*<sup>1</sup>. — Notre Société vient d'entrer dans une nouvelle phase de son activité. *Le Conseil fédéral l'a admise au rang des Caisse reconnues.* Ses comptes sont vérifiés par l'administration fédérale et elle bénéficie d'un subside annuel qui lui permet de remplir plus complètement sa mission. *La cotisation obligatoire reste fixée à 0 fr. 15 ; elle est répartie entre la Caisse de maladie et la Caisse d'épargne.* En cas de maladie, la Caisse paie actuellement tous les frais médicaux et pharmaceutiques. La partie des cotisations qui est versée au fonds d'épargne, soit les  $7/15$ , reste la propriété personnelle du mutualiste et peut être remboursée en tout ou en partie, sur demande écrite des parents, sans que l'enfant quitte la Société. Cette épargne peut être augmentée par des versements facultatifs qui ne subissent pas de répartition en faveur de la Caisse de maladie. Il est bonifié à chaque déposant un intérêt selon le cours des banques.

L'entrée dans la Société a lieu sur simple demande des parents qui remplissent un formulaire d'adhésion délivré par le maître ou la maîtresse de classe, éventuellement par le Secrétaire scolaire. Ce formulaire est ensuite transmis au bureau scolaire. De ce fait, l'enfant devient possesseur d'un livret de sociétaire et paie régulièrement ses cotisations auprès de l'instituteur ou de l'institutrice dirigeant la classe qu'il fréquente. Après un stage de trois mois, il a droit à tous les avantages de la mutualité.

Au 31 décembre 1914, 219 garçons et 159 filles, soit 378 enfants groupés en 60 sections, faisaient partie de la Mutualité scolaire. En 1913, le nombre des mutualistes s'élevait à 407, et en 1912 à 402. C'est avec regret que nous constatons une très sensible diminution de sociétaires sur le nombre enregistré pour les deux années précédentes. Ce résultat ne peut être attribué qu'à la crise économique qui sévit actuellement et qui est la conséquence du bouleversement général suscité par cette horrible guerre européenne. Durant l'exercice 1914, il a été perçu 19,481 cotisations

<sup>1</sup> Extrait du rapport annuel.

à 0 fr. 15, soit 2,877 fr. 15. Les huit quinzièmes de cette somme, soit 1,534 fr. 48 ont été versés à la Caisse de maladie et les sept quinzièmes, c'est-à-dire 1,342 fr. 67 au fonds d'épargne. L'épargne facultative a atteint le montant de 10 fr. 90. Grâce à notre nouvelle organisation, la Caisse de maladie a bénéficié du subside fédéral, dont un acompte de 900 fr. a été versé.

A dater du 1<sup>er</sup> juillet 1914, nous avons payé entièrement les frais médicaux et pharmaceutiques sans que la Caisse en ait été trop affectée. Le total des frais ne dépasse que de 178 fr. 42 la part des cotisations attribuées au fonds de maladie. Un acompte de 900 fr. sur le subside fédéral pour le présent exercice nous permet de boucler le compte « Caisse de maladie » par un boni de 684 fr. 33. Prévoyant que le solde du subside fédéral pour 1914 suffira largement à couvrir les frais médicaux et pharmaceutiques, l'acompte de 900 fr. sera porté au fonds de réserve.

Le fonds de maladie a reçu dans le cours de cet exercice 1,534 fr. 48 représentant les huit quinzièmes des cotisations. A ces chiffres viennent s'ajouter l'acompte du subside fédéral s'élevant à 900 fr., soit au total : 2,434 fr. 48. 162 enfants, dont 76 filles et 86 garçons, ont bénéficié de la Caisse-maladie, la dépense moyenne pour chaque enfant a été de 10 fr. 57. Le maximum de 30 fr., prévu dans les anciens statuts restés en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, a été payé dans huit cas pendant le premier semestre. Durant l'exercice 1914, il a été versé 921 fr. aux médecins et 791 fr. aux pharmaciens. Le 42 % des mutualistes ont participé à l'assurance-maladie contre 38 % durant l'exercice précédent.

Comme nous venons de le dire notre Société a été reconnue par le Conseil fédéral. Dans l'acte de reconnaissance, elle est désignée sous le nom de « Jeunesse prévoyante, Société scolaire de secours mutuels ». Les statuts relatifs à l'épargne sont distincts de ceux de la Caisse de maladie, mais l'organisation des deux Caisses reste liée comme précédemment. « Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1914, la Caisse-maladie assure à chaque mutualiste les frais médicaux et pharmaceutiques durant 180 jours sur une période de 360 jours consécutifs. Vu ces précieux avantages, nous avions espéré qu'à la rentrée des classes un grand nombre de parents s'empresseraient de demander pour leurs enfants l'adhésion à la Société ; mais la situation pénible dans laquelle beaucoup de familles se sont trouvées plongées, par suite de la mobilisation militaire et du chômage qui en est résulté, a arrêté l'élan vers la mutualité scolaire. Nous n'avons enregistré que 83 adhésions, soit 38 filles et 45 garçons, contre 102 en 1913. Nous avons le ferme espoir que

dans un avenir meilleur, cette œuvre vraiment philanthropique pourra se développer de plus en plus et étendre ses effets à la généralité de nos écoliers. Mais, pour atteindre ce but, il est nécessaire que tous les parents s'intéressent à la Mutualité. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils se rendront compte de sa marche et des avantages qu'elle est à même d'assurer à leurs enfants. *(Comité de direction.)*

**Berne.** — † Le 23 juin est mort, aux Bois (Jura), un jeune instituteur de 20 ans : M. Louis Miserez. Sorti avec un brillant succès de l'Ecole Normale de Hauteville en 1913, il fut nommé maître de français à l'Ecole Nouvelle de Porrentruy, où il préparait son examen en vue de l'obtention du brevet bernois. La maladie vint l'arrêter dans sa tâche vaillamment entreprise et le retint de longues semaines sur un lit de douleurs. La mort l'a délivré, mais nous a privés de notre cher collègue, diminuant ainsi le nombre déjà trop restreint des instituteurs vraiment catholiques. Il emporte dans la tombe bien des espérances et le souvenir d'un ami et d'un maître toujours affable et dévoué. *R. I. P.* *(Louis STRÆL.)*

**Genève.** — Samedi, le 5 juin, était le « dies academicus » de l'Université de Genève. Le recteur, M. Rehfous, a lu le rapport d'usage sur l'année scolaire et distribué les prix des concours. Il a dit entre autres dans son discours, chaleureusement applaudi : « L'Université n'a pas publié de manifeste, ce n'est pas à dire qu'elle assiste aux événements le cœur impassible ; ses sentiments ne sauraient faire aucun doute. Pour elle, aucune nation ne peut prétendre à la supériorité générale et absolue sur les autres et n'est prédestinée à exercer sur elles une hégémonie quelconque. Les petits Etats ont droit à l'indépendance politique et économique aussi bien que les puissants empires. Les traités librement consentis doivent être respectés, qu'ils garantissent la neutralité d'un pays ou le respect des règles d'humanité dans la guerre. » L'orateur a ensuite réprobé la destruction systématique des monuments, les meurtres, les pillages, les violences de toutes sortes, puis il a ajouté : « Ces sentiments sont connus en dehors de nos frontières ; si bien connus que « les gymnases allemands n'acceptent plus nos programmes de cours et que plusieurs de leurs directeurs nous informent que non seulement ils ne nous enverront pas d'étudiants, mais qu'ils feront tout ce qui pourra dépendre d'eux pour empêcher leurs élèves de venir chez nous. Cette mise à l'index, qui nous est notifiée par dix-huit gymnases (Augsbourg, Essingen, Donau (?), Francfort-s.-M., Gontteim, Hildesheim, Ladsborg, Lünow, Mulhouse, Neustatten, Nordhausen, Ohlaw,

Preuslaw, Rattsweil, Tilsitt, Ulm, Vegesack, Weimar, Wernigerode), ne modifiera pas notre manière de voir. Et l'orateur a dit en terminant : « En attendant que les élèves des écoles secondaires allemandes reprennent d'eux-mêmes le chemin de la Suisse romande, de ses établissements d'instruction publics ou privés, de ses pensionnats, « nous resserrons nos rapports avec nos confédérés romands et alémaniques ». Une union se constituera sans doute prochainement entre les professeurs des hautes écoles de la Suisse, des dispositions seront prises pour faciliter les échanges d'étudiants entre les Universités. Nous contribuerons à développer ainsi le sentiment de l'entente nationale suisse toujours plus indispensable au milieu du conflit mondial. »



## RAPPORT GÉNÉRAL

Note complémentaire

Le rapporteur général pour le district de la Broye a été M<sup>me</sup> Ducarroz, Angèle, institutrice à Cousset.

Ont fourni des travaux : Rév. Srs Galley, Céline, à Fétiigny ; — Luisier Anne-Cécile ; — Maggi, Marie-Cécile ; — Rondel, Marie-Stanislas, Domdidier ; — Schneller, Françoise ; — Vuarnoz, Hyacinthe, Cugy ; — M<sup>les</sup> Badoud, Anna, Dompiere ; — Cardinaux, Brigitte, Montagny-les-Monts ; — Charrière, Lydie, Montet ; — Carrard, Thérèse, Estavayer ; — Currat, Marie, Bussy ; — David, Jeanne, Cheyres ; — Marmier, Rosalie, Estavayer ; — Plancherel, Esther, Cheiry ; — Perriard, Angéline, Estavayer ; — Schneuwly, Louisa, Montagny-Ville ; — Vuarnoz, Stéphanie, Estavayer ; — Bugnet, Marie, Saint-Aubin ; — MM. Bise, Vincent, Franex ; — Ballif, Ferdinand, Murist ; — Brasey, Alphonse, Ménières ; — Brasey, Joseph, Lully ; — Broye, Joseph, Aumont ; — Bise, Ernest, Rueyres ; — Berset, Antoine, Surpierre ; — Corboud, François, Montbrelloz ; — Dubey, Auguste, Montborget ; — Ducarroz, Pierre, Montet ; — Grognuz, Alfred, Les Friques ; — Loup, Lucien, Gletterens ; — Roulin, Henri, Seiry ; — Roulin, Bussy ; — Sansonnens, Laurent, Nuvilly ; — Sauteur, Auguste, Morens ; — Singy, Michel, Russy ; — Sugnaux, Granges-de-Vesin ; — Thierrin, Florian, Font ; — Thévoz, Saint-Aubin ; — Sautaux, Edouard, Montagny-les-Monts.

